



Commune de Lucey

Procès-verbal du Conseil municipal

SÉANCE DU 21 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 19 h 30 en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 avril 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIT EXCUSE

CROIZIER F. a donné pouvoir à COLLIN C.

ÉTAIENT PRÉSENTS

BAILET M.C - HERLEM B. - COLLINC. - PAOLI I. - VITALLY C. - LOBROT R. – HALLER F.-SANTOS GENET A.
LEVEQUE A.

ETAIT ABSENT

HENAULT T.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Frank HALLER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

ORDRE DU JOUR

- Intervention de la société KANOTI
- Délibérations à prendre
- Fibre optique
- Conseil municipal enfant : poulailler
- Questions diverses

Le procès-verbal du 13 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du conseil municipal.

INTERVENTION DE LA SOCIETE KANOTI

La société KANOTI par l'intermédiaire de Mathieu et Charlotte, est venue nous présenter leurs actions et nous faire part de leurs inquiétudes quant à la surexploitation par une société qui n'est pas installée sur notre territoire (départ du seuil de Lucey). Des bus arrivent avec des touristes pour l'activité de canoé sans encadrement. Cette exploitation supplémentaire hors de contrôle dérange la faune locale.

Une réglementation est à envisager.

DELIBERATIONS A PRENDRE

Aucune délibération.

FIBRE OPTIQUE

La commune de Saint Paul sur Yenne a pris contact avec la société CONSTRUCTEL (Monsieur METAYER) et avec le Conseil Départemental (Madame PARIZOT). La réunion a eu lieu sur la commune de Saint Paul sur Yenne. Les communes de Saint Jean de Chevelu et Lucey se sont jointes à cette rencontre pour éclaircir certains aspects de l'implantation de la fibre optique sur ces 3 communes.

La fibre arrivera à nos domiciles en aérien en utilisant les poteaux existants sur les portions concernées. Certains poteaux ne supportant pas la charge des boîtiers prévus pour la fibre ou n'étant pas adaptés, il est prévu de rajouter 4 poteaux à Vétrier et 5 à Entremont, certains seront installés sur des terrains privés.

Chaque commune devra signer un accord avec la société CONSTRUCTEL pour l'implantation des nouveaux poteaux. Les communes peuvent refuser mais il faut savoir qu'à partir de 2030 le réseau cuivre historique (téléphone et ADSL) sera physiquement supprimé.

Le conseil municipal n'approuve pas la proposition de la société CONSTRUCTEL. Signer l'accord de principe avec des réserves pour les forcer à modifier et les guider vers un poteau unique avec la demande d'autorisation pour les terrains privés.

Rémy Lobrotse propose de chercher plus d'informations techniques pour permettre au conseil municipal de se donner un peu plus de temps à la réflexion.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Construction d'un poulailler

Suite à l'accord donné par Madame SUIRE au vue des plans et photos transmises par François CROIZIER, les éléments ont été transmis à la DDT qui demande une déclaration préalable. Vu les délais d'instruction pour une construction en site classé, le projet est reporté à la rentrée des classes.

Marie Christine BAILET propose la construction du poulailler sur le terrain situé entre la mairie et la salle des fêtes, qui est en site inscrit. Après accord du service instructeur, nous aurons 2 ans pour finaliser le projet.

Sortie vélo sur Chanaz

Une balade à vélo, à la découverte de Chanaz va être planifiée et organisée lors de la prochaine réunion avec le conseil municipal enfants.

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement provisoire au chef-lieu coté Chanaz : Monsieur CAILLARD et Madame ZANETTE du TDL nous prêtres et nous aiderons à positionner les balises pour créer des chicanes. Un arrêté municipal temporaire d'aménagement provisoire sera édité.

Plan de sauvegarde : Relance du projet auprès de Bernard HERLEM. Il a téléphoné à GROUPAMA. Il doit contacter la conseillère en charge de PCS pour finaliser notre projet.

Panneaux photovoltaïques :Monsieur GEROUDET ou l'ASDER viendront à un prochain conseil pour expliquer le projet de panneau sur les toits de la salle des fêtes.

Courriel reçu en Mairie de Christiane COLLIN : Elle a été interpellé par un habitant de Montagnin au sujet du panneau d'informations placé par l'employé communal. La partie arrière du panneau est rouillée et mérite d'être renforcée avec un contre-plaqué. Marie Christine BAILET précise que cette solution n'est pas adaptée (humidité, intempéries...). Christiane COLLIN suggère de le remplacer par un des panneaux retirés de l'ancienne placette, cela permettrait de le recycler pour apporter davantage de cohérence entre les panneaux d'affichage de tous les hameaux de la commune. Elle précise que Christophe MOREL, chargé de mission au SMAPS a donné son accord de principe lors d'un entretien téléphonique. Marie Christine BAILET précise que ces panneaux n'appartiennent pas à la commune et qu'il faut les repositionner sur le chef-lieu (plans et informations de Lucey).

Ce même habitant déplore également la présence d'herbes hautes en bordure de route. La commune ne peut pas intervenir sur un terrain privé.

Le candélabre tombé à côté des containers (chef-lieu) va être redressé.

Vraisin : des petits travaux d'aménagements vers la croix vont être effectués : pose d'un banc.

La bande de terrain communal derrière le four de Vétrier demande à être entretenue. Avec la météo récente, l'employé municipal a du mal à suivre toutes les tontes et entretien des jardinières.